

**DEPARTEMENT DES HAUTES ALPES
ARRONDISSEMENT DE BRIANCON
CANTON DE GUILLESTRE
COMMUNE D'ABRIES-RISTOLAS**

Séance du Conseil Municipal du 5 Octobre 2020

Délibération N° : 20201005-05

OBJET : Reconstruction de la cabane pastorale des Casses – Attribution du Marché.

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil vingt, le 5 du mois d'octobre, le Conseil Municipal de la Commune d'ABRIES-RISTOLAS s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie d'ABRIES-RISTOLAS, sous la présidence de Monsieur Nicolas CRUNCHANT, Maire en exercice.

DATE DE CONVOCATION : 30/09/2020

NOMBRE DE MEMBRES EN EXERCICE : 15

NOMBRE DE MEMBRES PRESENTS : 10

AUDIÉ-MERLE Carine -- BOURCIER Florian – BUES Florent – CERUTTI Chrystelle – CRUNCHANT Nicolas – FAROUZE Marie-Hélène – GAUCHE Joël – LACROIX Charles – LEPAS Dominique – Nicolas TENOUX.

NOMBRE DE POUVOIRS : 2

MIEGGE Emmanuel a donné pouvoir à BOURCIER Florian – RIBOT Philippe a donné pouvoir à LACROIX Charles

NOMBRE DE VOTANTS : 12

SECRETAIRE DE SEANCE : CERUTTI Chrystelle.

Monsieur le Maire expose que la consultation des entreprises dans le cadre des travaux de reconstruction de la Cabane des Casses a été organisée entre le 29 avril au 22 mai 2020. Ce marché est réparti en 2 lots :

- ▶ Lot n° 1 – Terrassement – VRD – Maçonnerie
- ▶ Lot n° 2 – Charpente – Couverture – Cloisons – Bois -Menuiserie ;

La Commission d'Appel d'Offres, réunie le 27 mai 2020, a étudié l'ensemble des offres soumises et a proposé de retenir l'entreprise SEROR BATIMENT, offre la moins disante. Elle a souhaité demander des négociations et précisions sur le contenu des variantes. La Commission d'Appel d'Offres s'est donc réunie le 30 septembre 2020 :

Elle propose de retenir le choix suivant (entreprise la moins disante) :

- Lot n° 1 – Entreprise SEROR BATIMENT – Montant du marché : **69 273.10 € HT**
- Lot n° 2 – Entreprise SEROR BATIMENT – Montant du marché : **27 316,20 € HT**

Le Conseil municipal, après avoir entendu l'exposé, et après en avoir délibéré par 12 voix pour,

APPROUVE l'exposé du Maire,

ATTRIBUE les lots 1 et 2 à l'Entreprise SEROR BATIMENT,

CHARGE le Maire de notifier cette décision à l'entreprise retenue,

AUTORISE le Maire à signer tous les actes afférant au marché de travaux de reconstruction de la cabane pastorale des casses.

Ainsi fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits.

Le Maire,
Nicolas CRUNCHANT

